

Urbaniste / Concepteur Architecte Conseil / VISA

Atelier d'Architecture & d'Aménagement 224 rue Giraudeau 37000 TOURS Tél: 02 47 36 04 84 secretariat@3astudio.fr

Paysagiste / Urbaniste

AGENCE UH

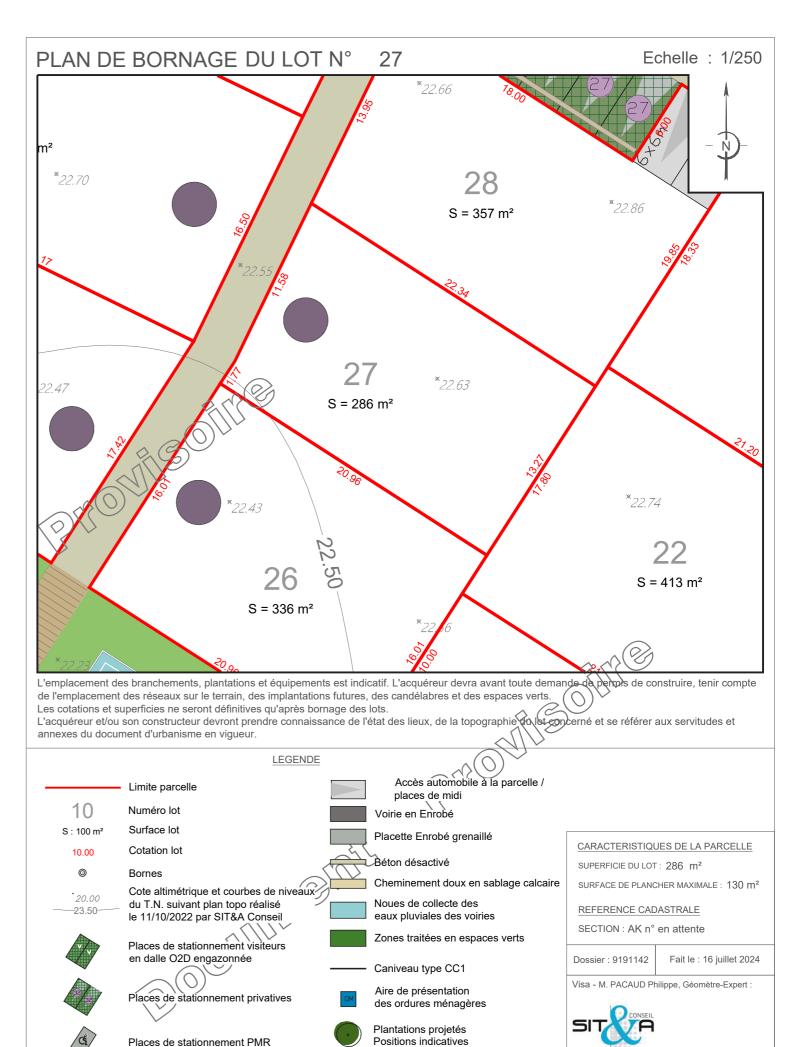
6 rue du Marché 17 610 SAINT-SAUVANT

BET VRD & Environnement

3 rue du Clos Fleuri

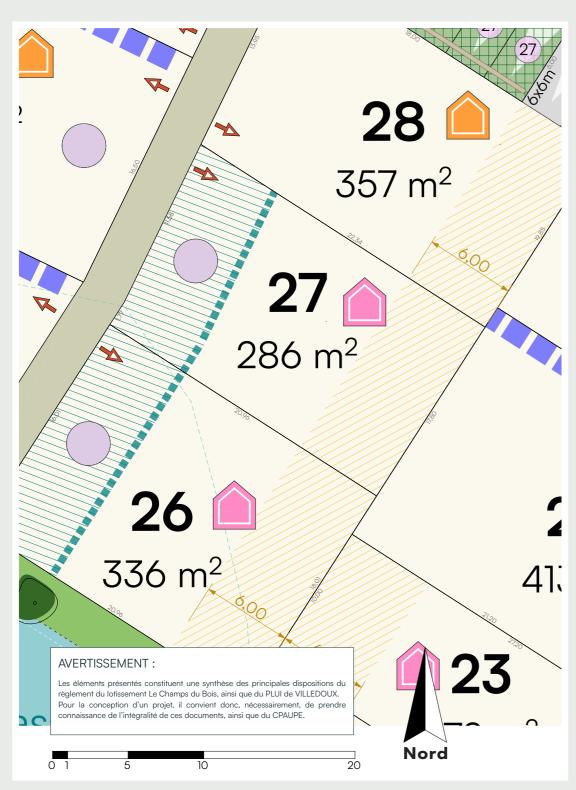
Géomètre Expert

SIT&A CONSEIL 4 rue de la Palenne - Chagnolet 17 139 Dompierre-sur-Mer



Dispositions spécifiques applicables au lot n° 27

* Les dimensions sur les plans de ces documents seront susceptibles d'être modifiés à la marge en fonction de la réalisation des travaux, des bornages et des contraintes de chantier. Ces fiches concernent les espaces privés et non les espaces publics communs qui pourront évoluer (positionnement des candélabres, des arbres, nature des matériaux...)



Plan Réglementaire - Implantation et Aspect des constructions ZAC DES MOULINS - Saint-Georges-de-Didonne

Prescriptions architecturales

Implantation de la construction



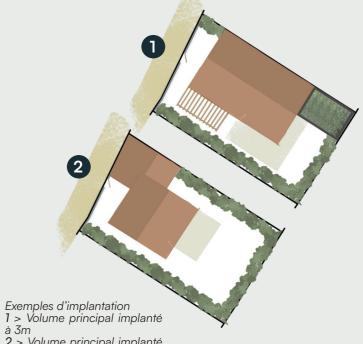
Implantation de la construction avec un recul de 6m maximum de la voie.

L'accroche doit être marquée par une des façades principales de l'habitation (une annexe ou un garage implanté à moins de 6m ne sera pas comptabilisé pour le respect du recul maximum).

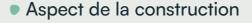


Zone de hauteur limitée à RDC.

Zone d'implantation limitée aux volumes secondaires, extensions et annexes à l'habitation. Dans cette zone, seules les constructions en Rez-de-Chaussée seront autorisées, soit une hauteur de 3m à l'égout du toit



2 > Volume principal implanté en accroche sur la limite





Terrain à bâtir de moins de 350m²

Les façades et pignons de l'habitation tournés emprise publique seront travaillés par la présence d'ouvertures.

La construction devra présenter un jeu de volume, visible depuis l'espace public (volume secondaire, retrait de façade, porche d'entrée...)







- > Un minimum de 10% des façades visibles depuis les voies et emprises publiques du quartier devront être traitées avec une couleur conforme au nuancier secondaire ou un bardage bois (ou matériaux d'aspect similaire). Ce traitement différent devra couvrir une ou plusieurs façades d'un volume secondaire, un pan de mur sur toute sa hauteur, une avancé ou un recul de façade ou un porche d'entrée.
- > Dans le cas d'un traitement des 10% des façades en couleur, un élément de la construction ou de l'aménagement du terrain sera traité en bois (volets, pergolas, carport, clôtures).

Toiture





La forme de la toiture est libre, à condition de ne pas dépasser une pente de 70% pour les toitures

Les tuiles doivent être de type romane ou romane canal et de couleur orangé. Des matériaux différents peuvent être proposés.

Nuancier principal - Des teintes claires (blanc, beige, gris clair...)

Nuancier secondaire - Des teintes inspirées de pigment naturel (terre, ocre, brun...)



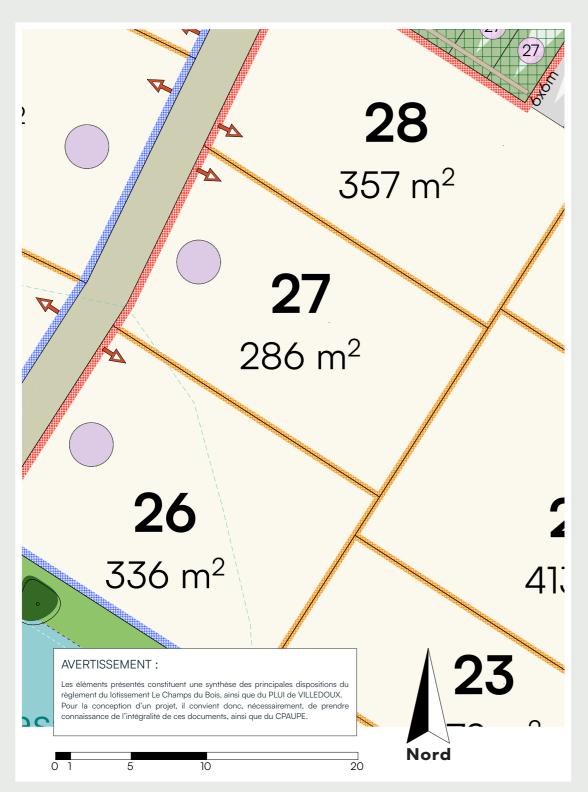
Les enduits seront colorés dans une teinte choisie dans le nuancier 1 ou 2. Les bardages bois et autres matériaux proposés (zinc, parement brique, bardage composite...) conserveront leur teinte naturel ou seront colorés dans une teinte des nuanciers 1 ou 2. Les menuiseries seront d'une teinte choisie dans les nuanciers 1 ou 2. Les portes d'entrées pourront proposer une variante plus soutenue.





Dispositions spécifiques applicables au lot n° 27

* Les dimensions sur les plans de ces documents seront susceptibles d'être modifiés à la marge en fonction de la réalisation des travaux, des bornages et des contraintes de chantier. Ces fiches concernent les espaces privés et non les espaces publics communs qui pourront évoluer (positionnement des candélabres, des arbres, nature des matériaux...)



Plan Réglementaire - Prescriptions sur les clôtures ZAC DES MOULINS - Saint-Georges-de-Didonne

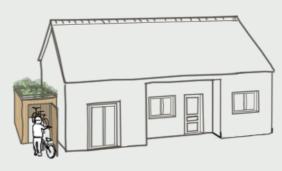
3A Studio

Prescription sur l'aménagement extérieur des lots

Stationnement

Pour ce terrain, le stationnement est externalisé. Deux places véhicules privatives sont prévues à moins de 50m de l'habitation. L'installation d'un arceau de parking sur les places privatives externalisées est autorisé.

L'accès au terrain sera uniquement piéton. La construction d'un abris pour les vélos et autres deux roues est possible sur la parcelle.

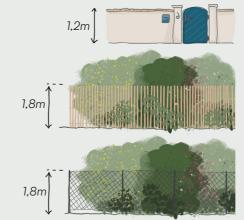


Clôtures

Les clôtures installées en limite de parcelle devront obligatoirement respecter les prescriptions indiquées sur le plan des clôtures. Elles doivent apparaître dans le dossier du permis de construire.

Muret enduit sur les deux faces finition arrondie d'une hauteur de 1,2 mètre.

Ganivelle ou grillage souple d'une hauteur maximale de 1,8 mètre doublée ou non d'une haie basse fleurie.



Intégration des coffrets

Les coffrets de branchement devront obligatoirement être intégrés dans un habillage bois ou dans le mur de la construction.



Portillon

Un accès direct piéton devra être créé vers le chemin piéton. Un emplacement est indiqué sur le plan, mais pourra être adapté en fonction du projet.



Les Haies - Palette végétale



Aubépine / Bois de Sainte-Lucie / Bourdaine / Camérisier à balais / Cornouiller mâle / Cornouiller sanguin / Daphné lauréole / Eglantier / Filaire / Fragon / Fusain d'Europe / Genêt d'Espagne / Groseiller à fleur / Houx / Lilas commun / Néflier / Nerprun alaterne / Nerprun purgatif / Noisetier / Prunellier / Rosier des champs / Spirée blanche / Sureau noir / Troène commun / Viorne lantane / Viorme obier / Viorne tin

Les haies ne devront pas dépasser une hauteur de 2 mètres. Elles seront composées d'essences variées, adaptées au terrain.



Planter et aménager le jardin

L'imperméabilisation totale de la parcelle est interdite. Une surface minimum de 20m2 du terrain devra être conservée en pleine terre. Cette surface pourra être engazonnée, accueillir un jardin potager, des jeux pour les enfants ou être plantée d'arbres et arbustes.

La plantation d'un arbre minimum est obligatoire sur la parcelle. Il sera choisi d'essence locale et en cohérence avec le projet de construction et ceux des terrains voisins.

Gestion du pluvial

Les eaux pluviales seront intégralement gérées à la parcelle.

+ Le récupérateur d'eau de pluie facile à installer et utile pour le jardin!

